



Plus de 50 000 personnes fichées pour terrorisme en Algérie

# Les chiffres inquiétants révélés par Tayeb Louh

Page 2

# LE JOUR

## D'ALGERIE

Votre quotidien national

Onzième année - N° 4057 - Mercredi 28 décembre 2016 - Prix : 10 DA

Pêche de thon rouge pour 2017

### Le quota de l'Algérie révisé en nette hausse

Page 2

Plus de 3 700 personnes tuées en 2016

# La route toujours aussi meurtrière

Page 4

## Le FLN en quête d'amitié

Par Mohamed Habili

Dans la perspective des législatives du printemps prochain, le FLN donne le sentiment de chercher des terrains d'entente avec les partis – en dehors du RND son alter-ego – dont les positions ont été proches des siennes sur les questions qui comptent le plus aujourd'hui, toutes d'ordre international, ou plus exactement régional. C'est peut-être la première fois dans l'histoire du pays que les lignes de clivage déterminantes au sein de la classe politique ne se situent pas au plan interne mais externe. Aujourd'hui, les individus comme les organisations politiques se sentent proches ou éloignés les uns par rapport aux autres en référence à deux ou trois sujets dont aucun n'est spécifiquement algérien. C'est que politiquement parlant, la période actuelle reste marquée par les soubresauts de ce qu'on a appelé à tort le Printemps arabe, bien que celui-ci soit retombé, et qu'il ne soit plus question que de ses conséquences. Le fait qu'en Algérie même il n'y a pas eu du tout de troubles à mettre sur son compte, n'empêche pas l'opinion nationale de mesurer les effets futurs possibles sur le pays des conflits qui en ont découlé, dont aucun n'est encore complètement réglé. Or une opinion nationale est plurielle et elle s'exprime dans une bonne part à travers les partis politiques, quand bien même ceux-ci seraient pour la plupart faibles. Elle s'exprime aussi à travers les médias, mais ceux-ci ne sont pas en général comptables de leurs positions.

Suite en page 3

## «J'ai présenté toutes les données sur l'économie nationale»

# Babaammi répond à Ouyahia



Le ministre des Finances a défendu hier sa manière de dire la vérité aux Algériens concernant la situation financière du pays à travers des données en chiffres sur le déficit de la balance commerciale et autres. Une manière pour Babaammi de répondre aux dernières critiques, notamment d'Ahmed Ouyahia.

Lire page 3

21<sup>e</sup> journée nationale de la normalisation

## «Les normes deviennent désormais une exigence à l'export»

Page 5



Deuils culturels

## Ils nous ont quittés en 2016

Page 13

Plus de 50 000 personnes fichées pour terrorisme en Algérie

## Les chiffres inquiétants révélés par Tayeb Louh

■ Le nombre d'individus poursuivis pour crimes terroristes et inscrits sur la base de données du ministère de la Justice s'élevait, au 21 décembre, à 54 457 personnes, a révélé Tayeb Louh.

Par Meriem Benchaouia

**D**es chiffres inquiétants qui confirment la permanence de la menace qui pèse toujours. D'autant plus que l'Algérie, qui avait souffert durant toute une décennie du terrorisme sous le silence effrayant de la communauté internationale, avait pu remonter la pente et éliminer petit à petit ce danger. Le ministre de la Justice, qui répondait aux questions des membres de la commission des affaires juridiques, administratives et des droits de l'homme du Conseil de la nation, a expliqué que son ministère avait mis en place une base de données centralisée et sécurisée pour les individus poursuivis pour crimes terroristes dans le cadre de ses démarches visant la promotion de la gestion judiciaire et administrative et pour faciliter le suivi des listes des individus fichés pour des faits à caractère terroriste, y compris ceux ayant bénéficié des mesures de la loi sur la réconciliation nationale. Une application informatique a été mise en place spécifiquement sous la direction des procureurs généraux près les cours afin de mettre à jour cette base de données, a-t-il fait savoir, révélant par là même l'existence d'une autre base de données centralisée et sécurisée relative aux interdictions de quitter le territoire.

Il a expliqué que les juridictions compétentes signaient électroniquement les interdictions, les prorogations ou la levée d'interdiction au niveau d'une application de gestion du dossier judiciaire qui sont envoyées aux services de police judiciaire pour permettre à ce corps de les consulter instantanément. Il a mis en avant l'importance du recours au bracelet électronique dans le domaine de la surveillance judiciaire comme mesure consacrant le caractère exceptionnel de la détention provisoire.

M. Louh a assuré que ce dispositif visait à consolider les droits et libertés individuels et favorisait la réinsertion du prévenu au sein de la société tout en facilitant le bon déroulement de l'enquête. Concernant les disparitions et rapt d'enfants, le ministre a rappelé que l'Algérie s'était dotée d'un dispositif «alerte rapt-disparition» qui permettrait de signaler un rapt d'enfant avec le concours de médias. M. Louh a indiqué dans son intervention que la modernisation du secteur de la Justice visait «à mettre un terme définitif à toute forme de bureaucratie, qui permettra à son tour l'éradication de la corruption». Le



Ph/D. R.

ministre a précisé que l'adoption d'une nouvelle stratégie en matière de modernisation de la justice, depuis décembre 2013, visait «la promotion des modes de gestion judiciaire et adminis-

trative, le développement des prestations à distance au profit du citoyen et le renforcement de la coopération intersectorielle ainsi que la mise en place d'un site de secours des systèmes

informatiques du ministère de la Justice». Concernant les modes de gestion judiciaire et administrative, Louh a évoqué la mise sur pied de bases de données pour le certificat de nationalité et

le casier judiciaire, l'adoption de la certification et de la signature électronique et la création de l'autorité de certification électronique.

M. B.

Pêche de thon rouge pour 2017

### Le quota de l'Algérie révisé en nette hausse

**L**e quota de pêche de thon rouge de l'Algérie pour 2017 a été porté à 1 046 tonnes, alors qu'il avait été fixé initialement à 546 tonnes par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (Cicta), a appris l'APS auprès d'un responsable du ministère de l'Agriculture. Après de laborieuses négociations de la délégation algérienne lors de la réunion de la Cicta, tenue en novembre dernier à Vilamoura (Portugal), cette organisation mondiale a donné son aval pour augmenter de 500 tonnes le quota initialement fixé pour l'Algérie sur 2017, qui était de 546 tonnes et passant ainsi à 1 046 tonnes, explique le coordonnateur général chargé de la pêche et de l'aquaculture au ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Tahar Hammouche. En effet, la réunion de la Cicta tenue en 2014 à Gènes (Italie) au cours de laquelle elle avait défini le plan de répartition des quotas de pêche par pays jusqu'à 2017, l'Algérie avait bénéficié d'une augmentation graduelle de son quota qui avait été fixé à 243 tonnes au titre de l'année 2014, à 370 tonnes en 2015, à 460 tonnes en 2016 et à 546 tonnes en 2017, soit environ 2% du Total admissible de captures (Tac). En fait,

l'Algérie n'a cessé de défendre son droit de rétablissement de sa quote-part historique qui lui avait été enlevée en 2010. «C'est une réalisation exceptionnelle pour l'Algérie, d'autant que c'est le seul pays qui a obtenu une augmentation de son quota par rapport au quota initial lors de la réunion de Vilamoura», fait savoir le même responsable. Cette quote-part supplémentaire rafinée en novembre dernier au Portugal «est le fruit d'âpres négociations menées par la délégation algérienne qui a joué le coup» en demandant un quota supplémentaire pour se rapprocher du seuil historique de 5% du Total admissible de captures (Tac) dont bénéficiait l'Algérie jusqu'à 2010. «Les discussions étaient dures à Vilamoura puisque les quotas étaient déjà arrêtés en 2014 aussi bien pour l'Algérie que pour les autres pays», affirme M. Hammouche. Après des rounds de négociations et des «jeux de coulisses», certains pays ont accepté d'appuyer les délégués algériens, alors que d'autres ont été soit contre, soit neutres. Alors que les décisions au sein de la Cicta (47 pays et l'Union européenne) se prennent par consensus, une demande de vote a été introduite en faveur de l'Algérie par un pays membre qui a été avalisée. La demande algérienne

pour obtenir une autre augmentation du quota a alors obtenu 13 voix favorables, contre huit abstentions et deux voix contre. Pour rappel, en profitant de l'absence de la délégation algérienne à la 17<sup>e</sup> réunion annuelle de la Cicta tenue en 2010, cette organisation avait réduit le quota de l'Algérie pour le porter à 1% du Tac contre 5% auparavant. Les 418 tonnes retirées avaient alors été partagées entre quatre pays : Libye, Turquie, Egypte et Syrie. Victime de la surpêche dans les années 1990-2000 dans le monde, le thon rouge ou thunnus thynnus a été sauvé par l'établissement, en 2007, de quotas et de mesures de régulation draconiennes (réduction des flottilles, contrôles...)

#### Quotas d'espadon : l'Algérie défendra ses intérêts

Par ailleurs, la Cicta a fixé, lors de sa réunion de Vilamoura, le quota global de l'espadon à 10 500 tonnes pour l'année 2017 à ses pays membres. Etant un pays pêcheur de cette espèce de poisson, l'Algérie est donc concernée par cette restriction internationale. Dans le cadre d'un plan de reconstitution sur 15 ans (2017-2031) de la population mondiale d'espadon, une espèce

de poisson victime de surpêche, ce quota sera réduit par la Cicta de 3% par an de 2018 à 2022. Dans les négociations qui vont se tenir lors de la réunion de cette commission internationale en 2017, l'Algérie devrait faire valoir son caractère de pays marginal en termes de capture de ce poisson dans la Méditerranée par rapport aux autres pays, notamment ceux de la rive nord, explique M. Hammouche. «Nous devons absolument défendre notre position parce que nous ne sommes pas ceux qui détruisent la ressource. Nous sommes un pays vraiment marginal en termes de pêche de l'espadon», soutient-il. En prévision de ces restrictions internationales, les pouvoirs publics devraient fiabiliser les statistiques concernant le nombre de pêcheurs d'espadon que compte le secteur. Un recensement spécifique concernant cette catégorie de professionnels devrait être lancé prochainement «en vue de déterminer une stratégie à suivre pour les défendre», avance le même responsable. Des données de la Cicta montrent que l'Italie est le principal pays pêcheur de ce poisson avec 45% des prises, suivie du Maroc (14%), de l'Espagne (13%), de la Grèce (10%) et de la Tunisie (7%).

Hatem L.

«J'ai présenté toutes les données sur l'économie nationale»

## Babaammi répond à Ouyahia

■ Le ministre des Finances a défendu hier sa manière de dire la vérité aux Algériens concernant la situation financière du pays à travers des données en chiffres sur le déficit de la balance commerciale et autres. Une manière pour Babaammi de répondre aux dernières critiques, notamment d'Ahmed Ouyahia.

Par Nacera C.

Dans une déclaration à la presse, en marge de la plénière consacrée au code des douanes, tenue hier à l'Assemblée populaire nationale, le ministre des Finances a affirmé qu'il y a de grands efforts quotidiennement concernant la lutte contre la corruption. A ce propos, il a ajouté que les dossiers relatifs à la corruption ont été transférés à la justice sans donner de détails sur la nature des affaires, ni leur nombre. Interrogé sur les critiques des partis politiques l'accusant de ne pas dire la vérité aux Algériens concernant la situation financière du pays à cause de la chute des prix du pétrole et le recul des réserves de change, le ministre s'est défendu en affirmant qu'il a donné dans son rapport toutes les données relatives à l'économie nationale. «*Quand je dis que la balance des exportations a enregistré un déficit de 17 milliards de dollars et le déficit de la balance commerciale est-ce que ce n'est pas dire la vérité?*» s'est-il interrogé. Il y a quelques jours lors d'une conférence de presse animée au siège de son parti, Ahmed Ouyahia, Sg du RND qui occupe aussi le poste de chef du cabinet avait critiqué le discours du gouvernement en matière de communication concernant la vérité sur la situation économique du pays en citant le cas du ministre des Finances Babaammi qui ne dit pas, selon lui, que la situation financière du pays est difficile alors qu'elle est, selon Ouyahia,



Ph/D. R.

plus que difficile. Il avait même démenti le fait que l'Algérie a prêté 5 000 milliards de dollars au FMI et que «*ceux qui avancent le contraire doivent réviser leurs données*», alors que le ministre des Finances avait déclaré à la presse en marge de l'adoption du projet de loi de finances 2017 par les membres du Conseil de la nation, le 7 décembre dernier, que le FMI a reçu de l'Algérie 5 milliards de dollars qui seront remboursés d'ici à trois années. En outre, le ministre a demandé à la presse de ne pas juste se concentrer sur l'aspect négatif concernant les cas de fraude «*chaque jour, des chiffres sont donnés par la presse, pourquoi vous voulez que je redise les chiffres?*». S'agissant de la formation dans le secteur de douanes, il a indi-

qué que depuis trois jours, il y a une sortie de promotion des cadres des douanes de l'Union africaine. En plénière, le ministre qui s'est retrouvé uniquement face à 40 députés, a tenté de répondre à quelques préoccupations en mettant en exergue les nouveautés du projet de loi portant amendement du code des douanes, notamment le renforcement de la lutte contre la corruption, la surfacturation, la fuite des capitaux et l'amélioration de la formation des ressources humaines. Cependant, il n'a pas donné le bilan de la loi en vigueur depuis 18 ans amendée en 98 plus les quelques mesures prises dans le cadre des lois des finances. Ainsi, concernant la surfacturation, il a indiqué que cette nouvelle loi permet le contrôle des factures après leur

déclaration et quand il y a de fausses déclarations en vue de fuite des capitaux. Il a évoqué aussi qu'il y a une participation aux bases de données internationales qui permet aux douanes de découvrir la surfacturation citant l'accord avec l'Union européenne, notamment les pays avec lesquels l'Algérie a d'importants échanges commerciaux en plus de la Chine. Il a cité aussi la coordination avec les banques concernant la lutte contre la fraude et les actions d'importation à travers la liaison entre les agences bancaires et les douanes. Le ministre a ajouté que le code des douanes est complémentaire à la loi contre le blanchiment d'argent et la fuite des capitaux à l'extérieur ajoutant que le code des douanes n'est pas une loi fiscale. **N. C.**

Débat autour du projet de loi portant code des douanes

### Les députés désertent l'APN

Programmée à 10 h hier matin, la plénière consacrée à la poursuite du débat autour du projet de loi amendement du code des douanes et la réponse du ministre des Finances, Babaammi a été quasiment vide. La cloche n'arrêtait pas de sonner durant une demie heure pour débiter la séance et finalement, le président de la chambre basse du Parlement n'avait d'autre choix que de

commencer les travaux avec les présents. Ils étaient 40 députés sur les 462 députés de l'Assemblée populaire nationale qui ont assisté à cette séance malgré l'importance de ce texte concernant la protection de l'économie nationale, notamment le renforcement de la lutte contre la corruption, fuite des capitaux, surfacturation et autres phénomènes de fraude. Il est vrai que l'absentéisme

des députés n'est pas une première, car il y a eu même des reports de plénières de vote en l'absence de quorum. Cette fois-ci les absences enregistrées dans le camp de la majorité et de l'opposition aussi interviennent dans un contexte de fête de fin d'année et de vacances scolaires prolongées de 18 jours. Et probablement, les députés préfèrent aller passer les vacances d'hiver.

Par ailleurs, les députés sont en fin de mandat législatif, car la septième législature tirera à sa fin dans les prochains mois, puisque les prochaines élections législatives sont attendues pour avril 2017, donc, dans 4 mois. Certains députés ont déjà le doute sur leur retour à l'Assemblée populaire nationale pour un nouveau mandat et d'autres se sont lancés déjà avec leurs partis dans la pré-campagne.

La question de l'absentéisme des députés a été évoquée dans la dernière révision constitutionnelle et dans le règlement intérieur de l'Assemblée qui est en débat au niveau de la commission des affaires juridiques de l'APN, les députés sont obligés d'assister aux plénières et aux travaux des commissions mais concernant les sanctions rien n'a été encore retenu.

**N. C.**

A quelques mois des élections législatives

### Vers une alliance entre le Front du changement et le MSP

LE PRÉSIDENT du Front du changement (FC), Abdelmadjid Menasra, a fait état hier à Alger de l'existence de «*concertations continues*» avec le Mouvement de la société pour la paix (MSP) en vue de conclure une alliance entre les deux formations politiques dans un souci de «*défendre les intérêts du pays*». S'exprimant au cours d'une rencontre consacrée à la présentation du bilan de 2016 et des perspectives de 2017 dans les domaines politique et socio-économique, le président du Front du changement a indiqué que «*le dialogue entre sa formation politique et le MSP se poursuit*», soulignant «*la volonté des deux partis de conclure une alliance*». Dans le même contexte, M. Menasra a salué la conclusion d'alliances entre les différents partis de l'opposition, «*à condition, a-t-il dit, qu'elles soient positives sur la scène politique*». Concernant les prochaines élections législatives et locales, M. Menasra a souligné la nécessité d'organiser des élections «*honnêtes, libres et transparentes à même de consacrer les principes de démocratie et de contribuer à la préservation de la stabilité et de la sécurité du pays*». Il a insisté à cet effet sur l'importance de «*réaliser le développement, améliorer les conditions socio-économiques à la lumière de la chute des prix du pétrole, de protéger le pouvoir d'achat, les libertés individuelles et collectives, la liberté d'expression et les droits des travailleurs et de lutter contre la corruption et le clientélisme*». **Ghania H.**

### LA QUESTION DU JOUR

#### Le FLN en quête d'amitié

suite de la page Une

Le FLN tente aujourd'hui de nouer des relations d'amitié et d'échange avec d'autres partis, mais pas avec n'importe quel parti. Il voudrait bien établir des passerelles avec le FFS, qui s'est inscrit en faux contre l'intervention de l'Otan en Libye. Aït Ahmed n'avait pas en effet attendu longtemps avant de redresser la ligne de son parti après que sa direction de l'époque eut paru céder aux sirènes du Printemps arabe, notamment en limogeant son premier secrétaire. Sous ce dernier, le FFS aurait perdu sa fibre anti-impérialiste, il se serait aligné sur les positions du RCD favorables à l'intervention de l'Otan en Libye, et donc à quelque chose de semblable en Algérie. On voit aujourd'hui le même FLN rechercher le rapprochement avec le MSP, encore que ce soit plutôt avec celle de Mokri. Ce dernier a nié que son parti soit en discussion avec le FLN sur quelque sujet que ce soit, et encore moins dans la perspective des législatives. La vigueur de sa réaction s'explique par sa crainte que le FLN cherche pour l'heure moins à établir de bonnes relations entre leurs deux partis qu'à exploiter leurs divergences internes. Ce en quoi il n'a peut-être pas tort. Quel parti d'ailleurs n'aimerait pas que ce soit les gens professant les mêmes idées que les siennes qui soient à la tête des autres partis ? On peut en dire autant de n'importe quel individu : tous nous aimerions que nos idées soient adoptées par tout le monde. Mais si Ould Abbès préfère parler avec Soltani plutôt qu'avec Mokri, c'est parce que le premier semble partager sur la question syrienne la même opinion que le FLN. On peut s'en rendre compte sur le fait qu'il a invité par un journaliste à commenter la déclaration de Lamamra sur l'issue de la bataille d'Alep, suivant laquelle celle-ci est une victoire sur le terrorisme, Soltani a préféré se réfugier dans l'ambiguïté en répondant que nous tous Algériens ferions preuve de sagesse et de patriotisme en prenant exemple sur les Etats Américains qui laissent au gouvernement fédéral la responsabilité de la politique étrangère des Etats-Unis. En tant que membre discipliné du MSP, Soltani aurait rejeté avec véhémence la déclaration de Lamamra. Mais il aurait par la même occasion coupé les ponts avec le FLN.

**M. H.**

Plus de 3 700 personnes tuées en 2016

# La route toujours aussi meurtrière

■ Les accidents de la route ont été, durant les onze premiers mois de l'année en cours, à l'origine de 3 718 décès contre 4 267 en 2015, avec une légère baisse de 12,87%, de 27 168 accidents corporels contre 32 921 avec une baisse de 17,48% par rapport à la même période de l'année 2015.

Par Assia H.

Le directeur du Centre national de prévention et de sécurité routière, Ahmed Nait El Hocine, a indiqué lundi que 27 168 accidents corporels de la circulation routière comptabilisés durant les onze premiers mois de l'année 2016 ont fait 3 718 décès et 41 544 blessés. Ahmed Nait El Hocine, qui présentait le bilan de son organisme au Forum d'El Moudjahid, a précisé que les accidents de la route ont été, durant les onze premiers mois de l'année en cours, à l'origine de 3 718 décès contre 4 267 en 2015, avec une baisse de 12,87%, de 27 168 accidents corporels contre 32 921 avec une baisse de 17,48% par rapport à la même période de l'année 2015. Dans ce contexte, l'invité du Forum a fait savoir que son organisme a comptabilisé 41 544 blessés contre 52 447 l'année dernière, soit une baisse de 20,79%. «C'est la première fois depuis 5 années que nous enregistrons une baisse dans le nombre des décès suite aux accidents de la route à moins de 4 000 décès et ce, durant les 11 premiers mois de l'année en cours», a-t-il soutenu. Les décès ont baissé de 549 cas comparativement à l'année précédente.

Le nombre d'accidents corporels a baissé durant les onze premiers mois de l'année en cours de 5 753 accidents comparativement à l'année précédente. Il a affirmé que ces résultats «encourageants» demeurent «perfectibles», appelant à consentir davantage d'efforts pour contenir ce phénomène causant annuellement des taux élevés de victimes. La même source ajoute que pour ce qui est des causes d'accidents, le facteur humain est à l'origine de 96% des sinistres routiers en raison du non-respect du code de la route, des dépassements dangereux et l'excès de vitesse. Les jeunes (la tranche d'âge des 18-19 ans) détenteurs d'un permis de conduire de moins de deux ans sont dans 35% des cas à l'origine des accidents de la route mortels.

Il a fait savoir également que dans le cadre de la révision de la loi 01/14 relative à l'organisation, la sécurité et la police de la circulation routière et sur proposition du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, une nouvelle approche a été adoptée dans la structure institutionnelle de la sécurité routière, y compris par la création d'une commission consultative au niveau du Premier ministre, sous la direction du Premier ministre.

Ladite commission qui se chargera d'identifier les orientations stratégiques de la sécurité routière, regroupera plusieurs secteurs ministériels et veillera à



la mise en œuvre de ces orientations. La délégation nationale à la sécurité routière accomplira pour sa part les missions assignées actuellement au Centre national de prévention et de sécurité routière et au Centre national du permis de conduire, a-t-il ajouté. Placée sous l'autorité des walis, la délégation mettra en œuvre la stratégie du gouvernement face aux accidents de la route, a rappelé le responsable,

précisant que le texte relatif à la création de la délégation était soumis au Parlement pour adoption et qu'il sera débattu lors de la session de janvier 2017 pour proposer des solutions efficaces dans le domaine de la sécurité routière. M. Nait El Hocine a encore fait valoir que le nouveau code de la route a intégré le système du permis à points en remplacement de la mesure de retrait du permis. Dans le même

cadre, il a révélé qu'une campagne nationale de sensibilisation contre les dangers des accidents de la route sera lancée à partir du 28 décembre, en collaboration avec les différents secteurs et corps de la sécurité et le mouvement associatif, ajoutant que la période janvier-fevrier de chaque année connaissait une hausse des accidents de la route, notamment dans certaines régions telles que les Hauts-

Plateaux en raison des fortes averses et des intempéries. «Un grand travail se prépare actuellement au niveau du Centre nationale des permis de conduire pour réviser les programmes de formation et l'organisation des examens», a-t-il dit.

A. H./APS

## Projet de loi des douanes

### Appel à la protection des douaniers contre les pressions

Les députés de l'Assemblée populaire nationale ont affirmé, lundi à Alger, la nécessité de protéger les agents douaniers contre le chantage et les pressions lors de l'accomplissement de leurs missions, à travers l'amélioration de leurs conditions de travail et la garantie d'une formation en communication, favorisant une application effective de la loi. Intervenant lors d'une séance plénière consacrée au débat sur le projet de loi modifiant et complétant la loi 79-07 portant code des douanes, les députés ont plaidé pour l'amélioration des conditions de travail des agents douaniers de manière à les protéger contre toute forme de chantage ou de pression entravant l'accomplissement de leurs missions. Les députés ont insisté sur l'importance d'améliorer les salaires des agents douaniers, de valoriser les compétences et réviser l'échelle des promotions, en sus de garantir les moyens matériels nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions. La séance plénière qui a été présidée par Mohamed Larbi Ould

Khelifa, président de l'APN, s'est déroulée en présence du ministre des Finances, Hadji Babaammi, du ministre délégué chargé de l'Economie numérique et de la Modernisation des Systèmes financiers, Mouatassem Boudiaf, et de la ministre des Relations avec le Parlement, Ghania Eddalia et du directeur général des Douanes, Kaddour Bentahar. La présente loi vient compléter les lois de finances et de normalisation et le code de commerce, a estimé la députée du Rassemblement national démocratique (RND), Nawal Leila Belkhodja, soulignant que l'amélioration de la performance des agents douaniers était susceptible d'accélérer le rythme de la lutte contre les différentes formes de corruption et de blanchiment d'argent. M<sup>me</sup> Kheira Bounaaja du parti du Front de libération nationale (FLN) est revenu, quant à elle, sur l'impératif de revoir la répartition des missions au sein de l'administration des Douanes, déplorant «la marginalisation» de certains cadres qualifiés et «les faibles salaires des agents douaniers».

Pour sa part, le député du Parti des travailleurs (PT), Ismail Kouadria, a estimé que la lutte contre la corruption dans le secteur douanier reste insuffisante du moment que certains agents reçoivent des avantages et des récompenses frauduleuses, proposant l'introduction du métier de douanier parmi les métiers pénibles, la mise en place d'une grille de promotions, la révision du SMIG, la garantie du logement et le renforcement de la numérisation afin de réduire les interventions humaines aux opérations de contrôle. Le député de l'Alliance Algérie verte, Mohamed Al Akhdar Saidi, a indiqué que la problématique qui se pose au secteur des Douanes ne réside pas aux lois mais à la réunion des conditions adéquates pour leur application, soulignant, dans ce contexte, le manque de la formation et l'absence des mécanismes de protection du douanier des chantages et des pressions. Dans ce cadre le même député a appelé à la mise en place d'une base de statistiques et de données actualisées sur le secteur des

Douanes, à la disposition des parties concernées, la réduction au minimum du champ douanier à travers les wilayas frontalières, la révision de la taxe de passage pour les familles qui ont des liens de parenté avec des familles résidant à proximité des frontières dans le pays voisin. De son côté, la députée Fatima Mahious du parti FLN a insisté sur une bonne prise des voyageurs lors des opérations de déclaration de leurs marchandises ou leurs passages. Pour sa part, la députée Messaouda Hadj Keddour du même parti a estimé que le secteur a besoin de moyens matériels, notamment pour les agents travaillant au niveau des frontières à l'instar des vêtements d'hiver et les moyens de transport adéquats pour leur éviter de céder aux chantages. L'APN devait poursuivre ses travaux hier matin en séances plénières consacrées à l'examen du projet du code des douanes, tandis que le ministre des Finances, Hadji Babaammi, répondra dans l'après-midi aux préoccupations des députés.

Salem K.

21<sup>e</sup> journée nationale de la normalisation

# «Les normes deviennent désormais une exigence à l'export»

■ A l'heure où le discours politique et économique est axé vers l'exportation pour palier les recettes des hydrocarbures en baisse, l'importance d'adhérer au processus de normalisation des produits et services devient aujourd'hui un passage obligé pour les opérateurs économiques algériens, particulièrement ceux disposant d'un gabarit leur permettant l'accès au marché international.

Par Linda Naili

**B**ien que n'étant pas obligatoires, puisque les normes sont d'application volontaire, elles seront désormais un critère sélectif pour les produits algériens désirant s'exporter. En effet, Djamel Hales, directeur général de l'Institut algérien de normalisation (IANOR), a assuré d'avant-hier, lors de la célébration de la 21<sup>e</sup> journée nationale de la normalisation, que les exigences douanières ne seront plus les seules à intervenir dans le commerce extérieur mais que «désormais, les normes et le règlement technique deviennent aussi une exigence à l'exportation». Les produits nationaux destinés à l'export devront, d'après lui, se soumettre aux exigences des normes. D'où, poursuivra-t-il, la nécessité pour les entreprises algériennes de comprendre l'intérêt de s'inscrire dans la démarche normative et des exigences réglementaires nationales afin de réussir leurs opérations d'exportation, voire mieux, leur pérennité sur le marché

national. Il s'agit là, poursuivra-t-il, d'un enjeu économique que les entreprises algériennes perçoivent de plus en plus puisque les normes leur garantissent, à travers la qualité et la sécurité de leur gestion et de leurs produits et services, des économies dans leurs coûts, d'être compétitives et concurrentielles dans un marché de plus en plus exigeant, d'accéder plus facilement au commerce international, ceci outre de contribuer à l'amélioration de l'environnement. Et pour cause, l'implémentation des normes dans le système de management des entreprises relève d'une importance capitale en ce sens où ces dernières fournissent des outils de gestion stratégiques et des orientations les aidant à relever les défis les plus urgents dans le monde économique actuel. Elles garantissent l'efficacité optimale des activités commerciales, augmentent la productivité et facilitent l'accès à de nouveaux marchés.

Dans ce contexte, relevant l'engouement des entreprises vers le processus de normalisation, le premier responsable de



l'IANOR a souligné qu'au 30 novembre dernier son institut a réalisé, en termes d'adoption, 710 normes algériennes sur les 750 prévues dans son plan d'action pour 2016. Un chiffre qui sera, dira-t-il, largement dépassé au vu de la demande mais aussi grâce à l'adoption de la nouvelle loi sur la normalisation. Pour 2017, ce sont pas moins de 810 normes que l'IANOR devra adopter au profit de tous les secteurs

d'activités confondus, mais la priorité sera donnée à celles formulées par les pouvoirs publics afin de répondre aux besoins réglementaires devant servir et à la protection du consommateur et de l'outil de production nationale, soulignera M. Hales.

Par ailleurs, s'agissant du thème choisi pour la célébration de cette 2<sup>e</sup> journée nationale de normalisation, en l'occurrence «Les normes : outils au service

du développement durable», le directeur général de l'IANOR expliquera qu'il s'agit du prolongement du programme de l'ISO, Organisation internationale de normalisation, pour une économie verte. Un programme qui s'étale sur 3 ans, qui est un appel lancé en faveur d'une utilisation efficace des normes notamment celles environnementales, série ISO 14000, pour une gestion efficace et rationnelle des ressources naturelles et de la protection de l'environnement, buts qui peuvent être atteints par de nouvelles approches en termes de management environnemental. Dans cette lancée, Mohamed Kheddami, directeur à l'IANOR, estimera que «les normes, internationales et/ou nationales, n'ont jamais été aussi pertinentes, puisqu'elles fournissent des outils pour aborder les nouveaux paradigmes de l'économie mondiale. Le développement durable n'est pas juste un mantra. Il requiert des outils techniques et managériaux».

L. N.

## M<sup>me</sup> Yamina Hama, responsable du projet Mena-Star

**Le Jour d'Algérie : En quoi consiste le projet Iso Mena-Star ?**

**M<sup>me</sup> Yamina Hama :** Le projet Mena-star intègre huit pays de la région Mena à savoir l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, le Liban, la Palestine, l'Egypte, la Jordanie et l'Irak.

L'action de l'ISO porte sur deux volets. Le premier consiste en le renforcement institutionnel des organismes de normalisation, l'IANOR pour l'Algérie, pour mettre en place les bonnes pratiques de normalisation. Le

second se rapportant au développement durable touche à la maîtrise de trois éléments que sont l'eau, l'énergie et l'environnement. Ce sont là trois éléments pour lesquels les entreprises doivent en effet mettre en place un système de management élaboré sur des bases normatives, l'objectif étant d'atteindre la qualité nationale.

Dans le projet, il est prévu de travailler avec les organismes de commerces (Algex, les chambres de commerce et d'industrie...) avec pour but final que les entre-

prises de ces pays deviennent compétitives de façon à améliorer leurs exportations.

**Iso Mena-Star accompagne l'IANOR depuis quelques années déjà. Qu'en résulte-t-il ?**

L'ISO procède à un diagnostic de l'IANOR à travers une mission d'évaluation de ses besoins afin d'élaborer un plan d'actions pour la mise en place de normes nationales.

L'IANOR, comme tous les organismes de normalisation, est

un levier principal de l'infrastructure nationale de la qualité. Sa performance et l'atteinte de ses objectifs est fortement applaudie. Toutefois, un certain nombre d'actions doivent être améliorées.

**Comment ça va ?**

Il s'agit pour l'IANOR de mettre en place une base de données informatisée sur les normes, de renforcer son volet communication particulièrement en direction des entreprises sur l'intérêt des normes, former davantage les membres des comités techniques.

Sur le volet développement durable, il s'agit de renforcer les capacités humaines dans les domaines ciblés que sont l'eau, l'énergie et l'environnement. Il s'agit aussi d'accompagner les entreprises pour vulgariser et répandre les bonnes pratiques du développement durable. L'IANOR va ainsi pouvoir former sur la maîtrise de ses domaines, ce qui au final garantira une meilleure performance des entreprises.

**Propos recueillis**

par Linda Naili

## Coopération algéro-éthiopienne

### Intérêt pour l'investissement dans divers domaines économiques

L'ambassadeur d'Ethiopie en Algérie, Solomon Abebe, a exprimé à Oran un intérêt pour

une coopération algéro-éthiopienne dans divers domaines économiques dont l'énergie élec-

trique, les télécommunications et l'industrie pharmaceutique. Lors d'une rencontre avec les opéra-

teurs dans l'ouest algérien, organisée par la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oranie (CCIO), il a fait part d'une intention d'investir en commun dans lesdits secteurs, en plus de ceux des routes et du chemin de fer. Le diplomate éthiopien a brossé, par la même occasion, un tableau sur le climat des affaires en Ethiopie et les opportunités d'investissement, mettant en exergue notamment l'industrie des cuirs et peaux, très développée dans ce pays qui approvisionne les grandes marques internationales de vêtements, ainsi que l'horticulture. Il a également souligné que l'Ethiopie enregistre, depuis 12 ans, une croissance économique

forte et durable et une stabilité politique, sociale, nonobstant sa situation géographique stratégique. M. Abebe a, d'autre part, affirmé que son pays possède des dispositifs d'investissements avantageux et une main d'œuvre qualifiée et bon marché, ainsi qu'une attitude favorable aux Investissements directs étrangers (IDE) et dispose de lois et une réglementation transparente offrant des garanties et des protections adéquates aux investisseurs. Pour sa part, le président de la CCIO, Abed Mouad, a jugé «intéressante» une telle coopération, rappelant que l'Algérie œuvre à impulser l'investissement en Afrique. **Salem K./APS**

## Prix en Asie

### Les cours du pétrole évoluent modérément

Les cours du pétrole évoluaient modérément dans des directions opposées hier matin, en raison notamment d'une activité encore timide sur les marchés après l'interruption de Noël. Vers 04h00 GMT, le baril de light sweet crude (WTI), référence américaine du brut, pour livraison en février, progressait de 8 cents à 53,10 dollars dans les échanges électroniques en Asie. Le baril de

Brent, référence européenne, également pour livraison en février, perdait 2 cents, à 55,14 dollars. «Les marchés sont fermés à Hong Kong et en Australie, ce qui fait que les échanges sont réduits», a estimé Margaret Yang, analyste chez CMC Markets. «Il n'y a pas beaucoup d'actualité ce matin pour faire bouger les cours», a-t-elle ajouté. «Le marché devrait progresser après le

Nouvel An», a estimé Pan Jingyi, expert chez IG. L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) a considérablement contribué à relancer les cours en annonçant deux accords de baisse de l'offre, l'un interne fin novembre et le second avec une dizaine d'autres pays début décembre. Ces accords doivent être mis en application début janvier. **R.E.**

Tissemsilt/Theniet El Had

# Lancement prochain des travaux de 200 logements AADL 2

■ Les travaux de réalisation de 200 logements location-vente du programme de l'Agence nationale de développement et d'amélioration du logement (AADL 2) seront lancés au mois de janvier prochain à Theniet El Had (Tissemsilt), a annoncé le wali.

Par Lydia O.

Lors d'une rencontre avec les citoyens et les représentants de la société civile à l'issue d'une visite d'inspection dans la commune de Theniet El Had, Abdelkader Benmessaoud a indiqué qu'une entreprise chargée de la réalisation de ces logements sera installée au site «Hellal Beghanem» pour le lancement des travaux. Le même responsable a fait savoir que cette collectivité locale a bénéficié d'un quota de 500 logements au titre du programme AADL2 et que les procédures de choix du terrain seront engagées au mois de janvier prochain. Par ailleurs, il a annoncé le lancement, avant juin 2017, des travaux de construction de 770 logements publics locatifs (LPL) et de résorption de l'habitat précaire (RHP) à Theniet El Had. Cette commune a bénéficié d'une enveloppe financière de 250 millions DA dérogée par la Caisse

de solidarité et de garantie des collectivités locales, destinée à financer les projets d'aménagement (réalisation de routes et réseaux) dans 378 lotissements sociaux, dans le cadre du programme de développement des Hauts-Plateaux.

M. Benmessaoud a ajouté avoir instruit la direction de l'urbanisme, de l'architecture et de construction pour lancer les travaux au mois de janvier prochain et les services communaux d'accélérer l'établissement de la liste de bénéficiaires de ces lotissements sociaux. En réponse à des préoccupations des citoyens, le wali a annoncé l'octroi à la commune de deux ambulances au titre du budget communal et de la Caisse de solidarité et des garanties des collectivités locales. D'autre part, il a indiqué que le Parc national des cèdres de Theniet El Had a bénéficié d'importants projets touristiques dont des espaces de loisirs et de divertissement et des structures de



Ph. &gt; D. R.

jeunes. M. Benmessaoud a aussi affirmé que les autorités de wilaya ouvriront des canaux de dialogue avec des citoyens sur les ondes de la radio régionale de Tissemsilt, insistant sur le dossier de l'habitat qui est une priorité. Les citoyens et le mouvement associatif ont soulevé une somme de préoccupations concernant notamment l'habitat, l'emploi, les routes et le retard dans le versement des subven-

tions aux associations sportives. Le wali de Tissemsilt a visité, à Theniet El Had, le projet de réalisation de la piscine de proximité, insistant sur l'accélération de son équipement et l'achèvement des travaux avant le début de l'année prochaine, et le projet de réalisation d'une salle de sports prévue à la réception en mars prochain, selon les engagements de la direction de la jeunesse et des sports. L. O.

## Batna Réception en février de la station d'épuration des eaux usées d'Arris

LA STATION d'épuration des eaux usées (STEP) de Dechra Hamra, dans la commune d'Arris (wilaya de Batna), sera réceptionnée au plus tard en février 2017, a indiqué le directeur de l'Office national de l'assainissement de Batna, Chakib Benderadji. Ce responsable a révélé que l'opération de mise en service des équipements de cette STEP d'une capacité épuratoire de 63 000 équivalent-habitant (EH) ainsi que leurs premiers essais techniques débuteront la semaine prochaine. Initialement prévus pour une durée de 17 mois, les travaux de réalisation de la STEP, entamés en mai 2013, ont accusé un important retard dû essentiellement au relief montagneux du site mais également à la lenteur du processus de validation de l'étude du le Contrôle technique de la construction de Batna (CTC), a-t-il encore fait savoir. Il a, à ce propos, affirmé que les retards enregistrés n'ont aucunement impacté les objectifs tracés pour la STEP, précisant que la réalisation de cette infrastructure s'est faite sur la base d'études prospectives portant sur l'expansion démographique et les besoins de la région à l'horizon 2030. En plus de parer aux déversements des eaux usées dans l'oued Labiod et de préserver la population locale des possibles maladies hydriques, l'exploitation de la STEP d'Arris permettra d'étendre les superficies agricoles irriguées situées dans cette région, a-t-il conclu.

R. R.

Djanet

## Plus d'un millier de jeunes à la manifestation «L'Algérie hôte de son désert»

Plus d'un millier de jeunes, issus de différentes wilayas du pays, prennent part à la seconde édition de la manifestation nationale «L'Algérie hôte de son désert», qui a débuté à Djanet, sous l'égide du ministère de la Jeunesse et des Sports. Organisée sous le patronage du président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, cet événement juvénile national vise le renforcement de l'esprit de citoyenneté et des échanges entre les jeunes des différentes régions du pays, et l'organisation de voyages et séjours à la satisfaction des jeunes dans cette région

touristique du Grand Sud, a indiqué le ministre de la Jeunesse et des Sports, El-Hadi Ould Ali. Ce genre d'initiatives, qui contribuent grandement à la promotion du tourisme saharien, constituent des opportunités pour les jeunes de tisser des relations de fraternité et d'amitié et de consacrer le sens civique chez eux, en plus d'être une occasion de mettre en valeur les potentialités touristiques, culturels et artistiques que recèlent ces wilayas du pays, a souligné le ministre. Le coup d'envoi de cette manifestation juvénile nationale (26 décembre au 2 jan-

vier) a été marqué par un défilé des délégations participantes et des exhibitions de troupes folkloriques locales. Le programme de cet événement «L'Algérie hôte de son désert» comporte une panoplie d'activités, dont des randonnées aux fabuleux sites touristiques de la région de Djanet, ainsi que l'organisation d'une visite de solidarité au groupe gazier de Tiguentourine (In-Amenas), ont indiqué les organisateurs. Des actions bénévoles de don du sang au niveau des structures de santé de la région, des campagnes de nettoyage et de boisement à Djanet, ainsi que

des échanges culturels et sportifs entre les délégations participantes, figurent au programme de cette manifestation. L'occasion donnera lieu aussi à la préparation d'un couscous «géant», avec la participation des délégations présentes, dans le cadre d'une initiative symbolisant l'esprit de solidarité et d'entraide caractérisant la société algérienne. Le ministre de la Jeunesse et des Sports a, auparavant, visité une série de structures et d'installations sportives et juvéniles dans les communes de Bordj El-Haouès et de Djanet.

Hatem D./APS

Annaba/ Hôtels Seybouse international et El Mountazah

## Lancement début 2017 des travaux de réhabilitation

Les hôtels Seybouse international et El Mountazah, situés respectivement à Annaba et dans la commune de Seraidi (13 km d'Annaba), feront l'objet, dès l'entame de l'année 2017, d'une vaste opération de réhabilitation et de modernisation, a indiqué la direction du tourisme et de l'artisanat. Une enveloppe financière estimée à 10 millions DA a été allouée à cette opération entrant dans le cadre de la réhabilitation des établissements touristiques publics et l'amélioration de la

qualité des prestations de services. Construit au milieu des années 1970, L'hôtel Seybouse International, d'une capacité d'accueil de 500 lits, proposera à la faveur de ses travaux de modernisation, une salle de conférences de 400 places, une salle des fêtes d'une capacité d'accueil de 396 personnes et plusieurs autres salles de réunions et de séminaires de 100 places chacune. La réhabilitation du Seybouse International porte également sur la rénovation de

son entrée principale, la création de nouveaux espaces de détente et de loisirs, et d'un parking couvert de 140 places, ce qui lui permettra de «glaner» une nouvelle étoile, passant de quatre à cinq étoiles, a-t-on indiqué. De son côté, l'hôtel Mountazah, plus connu chez les habitants de la région sous le nom du «palais» pour son style architectural pittoresque, verra l'agrandissement de ses espaces de restauration, passant d'une capacité d'accueil de 148 à 250

personnes. Outre l'élargissement et la réhabilitation de ses espaces de détente, l'hôtel de 204 chambres, construit en 1971, se dotera également de salles de conférences, d'une nouvelle piscine et d'un parking de 71 places. Ces travaux permettront le reclassement de l'hôtel Mountazah, passant de 3 à 4 étoiles. La réception des travaux de réhabilitation et de modernisation de ces deux infrastructures hôtelières est prévue au cours du premier semestre 2018.

Tunisie

# Le gouvernement s'attaque au racisme

■ «Il faut une stratégie nationale afin de changer les mentalités», a déclaré Youssef Chahed, favorable à une «journée nationale contre la discrimination raciale».

Par Halim T.

**L**e Chef du gouvernement est monté au créneau au lendemain d'une manifestation à l'appel d'associations d'étudiants africains au centre de Tunis. La centaine de participants s'est mobilisée pour dénoncer de «multiples cas d'agressions», dont celle subie samedi dans la capitale par trois Congolais. «Deux ont eu la gorge tranchée et le troisième a été poignardé. [...] Nous réclamons justice», a déclaré à l'AFP Rachid Ahmad Souleimane, président de l'Association des étudiants et stagiaires africains en Tunisie (Aesat). L'agresseur a été interpellé et devait être présenté lundi à la justice, a indiqué son père sur la radio Mosaique FM. Celui-ci a affirmé que son fils souffrait de «troubles psychologiques». Pour l'heure, les autorités parlent d'un «acte criminel», sans écarter toutefois un mobile raciste. Les ministres de la Santé et des Droits de l'homme ont rendu visite aux victimes hospitalisées.

**Pour Chahed, il est nécessaire de changer les mentalités et de légiférer**

Là-dessus, le Premier ministre Youssef Chahed a réagi en déclarant : «Il est de notre devoir d'entamer la discussion [...] sur ces sujets tabous», car «la discrimination raciale constitue une atteinte aux droits de l'homme». Et d'indiquer vouloir faire du 26 décembre un «rendez-vous annuel», une «journée nationale contre la discrimination raciale». Dans la foulée, il a indiqué qu'il souhaitait que soit examinée à l'Assemblée une loi criminalisant la discrimination. «L'initiative législative présentée il y a presque deux ans au Parlement est une étape vers la poursuite des auteurs de ces crimes», a-t-il indiqué, avant de poursuivre : «Je demande à ce que les députés en débattent en urgence. Il faut aussi lancer des campagnes de sensibilisation». Le ministre chargé des Droits de l'homme, Medhi Ben Gharbia, a également appe-

lé à «briser le silence». «Un grand travail nous attend afin de changer les mentalités», a-t-il jugé.

**Les ONG et la société civile montent au créneau**

Des propos dans la même veine que ceux de huit organisations non-gouvernementales tunisiennes qui ont, pour leur part, dénoncé lundi «une agression raciste sauvage» et appelé à leur tour les députés à adopter rapidement le projet de loi contre le racisme. En juin, des organisations de la société civile avaient présenté leur propre proposition de loi criminalisant toute forme de discrimination, et obtenu le soutien de députés de la majorité, dans le cadre notamment de la lutte antiraciste. Selon des juristes, la Tunisie ne compte à ce jour aucune loi spécifique à la lutte contre les discriminations, une seule, dédiée à la liberté de la presse, en faisant mention. Côté chiffre, selon le quotidien *La Presse*, la Tunisie compte actuellement quelque 6 000 étudiants venus de pays d'Afrique subsaharienne, soit moitié moins qu'avant la révolution de 2011.

H. T./AFP



Ph : DR

## Démantèlement d'une cellule terroriste à Jendouba

**UNE CELLULE** terroriste composée de trois membres, dont une femme, a été démantelée à la cité Zahoua (délégation de Jendouba Nord) par l'unité d'enquête et de recherche de la Garde nationale tunisienne de Jendouba, selon les autorités tunisiennes. Selon un communiqué du ministère tunisien de l'Intérieur, «les trois éléments ont avoué être en contact sur le réseau social Telegram avec les terroristes retranchés sur les hauteurs de Jendouba et du Kef». Ils ont également avoué avoir des liens avec des membres de l'organisation terroriste autoproclamée «Etat islamique» (Daech/EI) en Syrie et en Libye. «Des photos faisant l'apologie des attentats terroristes contre les forces sécuritaires et militaires tunisiennes ont été trouvées dans les téléphones portables des trois suspects», précise le communiqué. «Quant à la jeune fille, elle a affirmé qu'elle se chargeait de l'enrôlement», selon la même source. Le ministère public a ordonné de placer les suspects en garde à vue et d'ouvrir une enquête. H. T.

Sahara occidental

## Début du procès en appel des prisonniers politiques sahraouis de «Gdeim Izik»

**L**e procès en appel des prisonniers politiques sahraouis de «Gdeim Izik», condamnés à de lourdes peines par une juridiction militaire marocaine, s'est ouvert lundi devant un tribunal civil à Rabat, sous la pression d'organisations internationales de défense des droits de l'Homme. Le 27 juillet dernier, la Cour de cassation marocaine a annulé, sous la pression d'organisations internationales de défense de droits de l'Homme, la condamnation injuste prononcée par le tribunal militaire à l'encontre de 24 militants et défenseurs des droits de l'Homme sahraouis, arrêtés dans le cadre du démantèlement par la force par les militaires marocains du camp de Gdeim Izik en novembre 2010. Les détenus sahraouis ont été condamnés le 16 février 2013 à de lourdes peines d'emprison-

nement, dénoncées à travers le monde, pour «appartenance à une organisation criminelle, violences volontaires entraînant la mort de fonctionnaires» et, pour certains, «profanation de cadavre». Ils sont notamment accusés d'être «responsables de la mort de neuf agents de sécurité marocains» au cours des affrontements entre l'armée et des manifestants sahraouis ayant suivi le démantèlement du camp. Détenus depuis 2010, les prisonniers de Gdeim Izik ont demandé à la veille de leur nouveau procès, leur libération «immédiate et inconditionnelle». Ils exigent également la poursuite et le jugement «des geôliers et des responsables des enlèvements, des détentions arbitraires, ainsi que les responsables de toutes les formes de tortures physiques et psychologiques dans des

postes de police et de gendarmerie d'El Aâyoun occupée, dans la prison locale Salé 2 et Salé 1 et dans la prison locale Aarjat». Par ailleurs, les appels exigeant la mise en liberté «sans conditions» des prisonniers de «Gdeim Izik» se sont multipliés ces derniers jours dans le cadre d'un vaste élan de solidarité avec les détenus politiques sahraouis qui croupissent encore dans les prisons marocaines. Dans ce contexte, plus de 40 avocats de plusieurs nationalités, constitués en un collectif international de soutien aux prisonniers politiques sahraouis, ont demandé jeudi dernier l'application du droit international humanitaire sur le territoire du Sahara occidental, considéré par les Nations unies comme un territoire non autonome, occupé par le Maroc depuis 1975.

Libye

## L'Occident réaffirme son soutien au gouvernement d'union nationale

**L**i Allemagne, l'Espagne, les Etats-Unis, l'Italie, la France, et le Royaume-Uni, ont réaffirmé leur soutien au gouvernement d'union nationale de Fayezi al-Sarraj. Dans un communiqué commun, ces Etats ont félicité le gouvernement d'union nationale et le peuple libyen pour «le succès de leur opéra-

tion contre Daech à Syrte» et condamné toute menace de recours à la force militaire en Libye, notamment à Tripoli. Cet appel est lancé alors que le gouvernement peine toujours à asseoir son autorité dans un pays en plein chaos, malgré la signature d'accords sous l'égide de l'ONU il y a un an. Les diri-

geants des pays cités ont renouvelé leurs appels au dialogue politique et à l'unification des forces de sécurité libyennes. Des appels qui viennent à point nommé puisque la Libye est en proie aux milices alors qu'une armée liée à une autorité rivale dans l'Est ne reconnaît pas le gouvernement d'union nationale.

Malgré sa difficulté à asseoir sa légitimité et à contrôler le pays, le gouvernement basé à Tripoli a enregistré une victoire le mois dernier, en reprenant, après plusieurs mois de combats meurtriers, la ville de Syrte tombée aux mains des djihadistes du groupe l'Etat islamique depuis 2015. La Libye est plongée dans

le chaos depuis la chute du régime de Mouammar Kaddafi en 2011. Les accords de Skhirat (Maroc) conclus sous l'égide de l'ONU le 17 décembre 2015, ont mis en place l'équipe gouvernementale actuelle, «seul gouvernement légitime de la Libye» reconnu par la communauté internationale. R. M.

Turquie

# Premier procès à Istanbul des putschistes présumés

■ Le premier procès à Istanbul de participants présumés au coup d'État manqué du 15 juillet s'est ouvert hier, une trentaine de policiers comparissant pour avoir refusé de défendre le président Recep Tayyip Erdogan.

Il s'agit du procès le plus important depuis le putsch manqué, même si d'autres ont déjà commencé dans plusieurs villes du pays.

Ces procédures sont d'une ampleur sans précédent en Turquie, où 41.000 personnes ont été arrêtées dans des purges engagées après le 15 juillet et l'instauration de l'état d'urgence.

Les 29 policiers jugés dans la plus grande salle d'audience de Turquie, en face de la prison de Silivri, en lisière d'Istanbul, sont accusés d'avoir refusé d'obéir à des ordres leur intimant de défendre le président Erdogan, la nuit du putsch manqué. Le procès a démarré avec la lecture par le juge Fikret Demir de l'identité des accusés et des faits qui



Ph. &gt; D. R.

leurs sont reprochés, selon l'agence de presse progouvernementale Anadolu. Les arguments de la défense devaient ensuite être entendus au cours de ces premières auditions qui dureront quatre jours. «*Nous allons nous assurer que les coupables, dans le cadre de l'Etat de droit, seront condamnés à la peine la plus lourde*», a déclaré Orhan Cagri Bekar, Secrétaire général de l'«association du 15 juillet», créée pour défendre les victimes du putsch manqué. «*Aujourd'hui nous attendons des réponses mais aussi des condamnations. Qu'aucun crime ne reste impuni*»,

a poursuivi l'avocat, s'adressant aux journalistes devant la salle d'audience fortement gardée par des agents des forces spéciales. Vingt-quatre des suspects sont en détention provisoire, l'un est en fuite et les autres sont sous contrôle judiciaire, selon les médias turcs. Certains sont poursuivis pour avoir refusé d'assurer la protection de la résidence présidentielle à Istanbul, d'autres pour avoir refusé d'obéir à l'ordre de s'opposer aux putschistes et d'avoir tenté de décourager toute résistance populaire en postant des messages sur les réseaux sociaux. Vingt-et-un des accusés risquent chacun jusqu'à trois peines de prison à perpétuité et les huit autres jusqu'à 15 ans d'enfermement. La tentative de coup d'É-

tat, qui a fait près de 270 morts et 2 000 blessés, est imputée par Ankara au prédicateur islamiste Fethullah Gülen, installé aux États-Unis et qui rejette fermement ces accusations.

Au-delà des putschistes présumés, les purges engagées après le 15 juillet visent également les milieux prokurdes et les médias, ce qui a conduit des ONG à accuser le pouvoir de profiter de l'état d'urgence pour étouffer toute voix critique.

L'ampleur de ces mesures suscite aussi l'inquiétude de l'Occident, notamment de l'Union européenne dont les relations avec la Turquie se sont sensiblement dégradées ces derniers mois. Le rythme des arrestations ne semble d'ailleurs pas ralentir, le ministère de l'Intérieur ayant

annoncé lundi 1 096 arrestations en lien avec l'organisation guléniste au cours de la seule semaine dernière. Le président Erdogan avait affirmé la semaine dernière que le jeune policier assassin de l'ambassadeur russe à Ankara était également lié à la mouvance guléniste.

«*Cette vile organisation existe toujours dans les rangs de notre police, tout comme dans notre armée*», avait-il déploré, ajoutant que les partisans de M. Gülen devaient encore être éliminés des institutions turques. Après celui d'Istanbul, de nombreux autres procès sont prévus dans le cadre de l'enquête sur le coup d'État manqué, notamment le 20 février à Mugla (sud-ouest), où seront jugées 47 personnes accusées d'avoir tenté d'assassiner M. Erdogan. La salle d'audience de Silivri a une forte portée symbolique, ayant été bâtie pour accueillir les audiences du procès «Ergenekon», du nom du vaste réseau accusé d'avoir fomenté un coup d'État en 2013. Les partisans de Fethullah Gülen étaient alors en première ligne pour mener l'accusation. Pas moins de 275 personnes – journalistes, officiers, avocats, universitaires – avaient été condamnées pour avoir conspiré contre M. Erdogan. Mais la plupart ont ensuite été innocentées, les autorités accusant les gulénistes d'avoir truqué l'affaire et fabriqué des preuves de toutes pièces.



## Points chauds

Invitation

Par Fouzia Mahmoudi

L'on pouvait s'étonner ces derniers jours du calme apparent de la campagne électorale de la primaire socialiste. Car si l'on voyait que les candidats recherchaient l'attention médiatique, ces derniers étaient surtout focalisés sur les adversaires de droite et d'extrême droite et n'avaient pas encore vraiment à s'attaquer trop sérieusement entre eux. Ou du moins, Manuel Valls semble être celui qui focalise toute l'attention de ses opposants. Et après avoir critiqué sa suggestion de supprimer l'article 49-3 qui permet à une loi de passer en force, il est aujourd'hui critiqué pour son traitement par les médias. Ainsi, Vincent Peillon a été l'invité de «L'Emission politique» le 5 janvier, a indiqué aujourd'hui l'entourage de l'ancien ministre de l'Éducation. «*On s'étonne, comme les autres candidats, du traitement de faveur dont bénéficie Manuel Valls, d'avoir une émission de deux heures le 5 janvier*», une semaine avant le premier débat de la primaire du PS et de ses alliés, a-t-on indiqué. «*Cela crée de fait une inégalité de traitement*», a insisté cette source. «*En tant que défenseur de l'indépendance du service public, je vais tout faire pour que cette règle d'impartialité soit respectée*», avait prévenu dimanche dans le «Journal du Dimanche» le directeur de campagne de Vincent Peillon, Patrick Bloche, par ailleurs membre du conseil d'administration de France 2. Manuel Valls sera l'invité de «L'Emission politique de France 2» le 5 janvier. Benoît Hamon l'a été le 8 décembre et Arnaud Montebourg le 22 septembre. Vincent Peillon a déclaré sa candidature à la primaire du PS le 11 décembre, quelques jours avant la date butoir pour le faire. L'entourage de Hamon a indiqué ne pas avoir de commentaire particulier à faire sur l'invitation de Manuel Valls. Celui d'Arnaud Montebourg a rappelé que l'ancien ministre du Redressement productif avait déjà participé à l'émission. Vincent Peillon qui souffre déjà d'un certain retard dans les sondages n'est pas aussi populaire que ses adversaires et n'est donc pas très prisé par les plateaux de télé qui recherchent avant tout à attirer les téléspectateurs. Reste à savoir si il aura gain de cause sur cette question et si surtout plutôt que d'empêcher d'autres d'apparaître dans les médias il sera peut-être plus sollicité, mais cela est peu probable.

F. M.

## Vote de l'ONU

### Israël va «réduire» ses relations avec certains pays

Israël a affirmé hier qu'il «réduira» ses relations avec des pays ayant voté pour une résolution de l'ONU contre la colonisation dans les territoires palestiniens occupés.

Réfutant des informations selon lesquelles les relations avec ces pays avaient été suspendues, le porte-parole du ministère israélien des Affaires étrangères Emmanuel Nahshon a déclaré qu'Israël avait «temporairement réduit» visites et travaux avec des ambassades.

«*Jusqu'à nouvel ordre, nous limiterons nos contacts avec les ambassades en Israël et éviterons les déplacements de responsables israéliens dans ces pays et la venue de leurs responsables ici*», a-t-il affirmé à l'AFP en référence aux pays membres du Conseil de sécurité ayant voté vendredi pour la résolution de l'ONU.

En représailles, Israël a déjà rappelé ses ambassadeurs en Nouvelle-Zélande et au Sénégal et annulé son programme d'aide dans ce pays d'Afrique de l'Ouest.

Hier, l'État hébreu a également informé l'Angola du gel de

son programme d'aide, selon M. Nahshon. Les pays ne peuvent pas venir «en Israël pour apprendre sur la lutte antiterroriste, la cybersécurité, les technologies agricoles et faire ensuite ce qu'ils veulent à l'ONU», a déclaré à la radio militaire la ministre adjointe des Affaires étrangères, Tzipi Hotovely.

Elle s'est toutefois inquiétée du fait qu'en annulant des déplacements de responsables étrangers, Israël puisse manquer des occasions d'expliquer sa position. Selon des médias israéliens, le Premier ministre Benjamin Netanyahu, qui officie également comme ministre des Affaires étrangères, a demandé aux responsables de réduire leurs déplacements dans les pays ayant voté la résolution. Ce texte voté vendredi exhorte Israël à «cesser immédiatement et complètement toute activité de colonisation en territoire palestinien occupé, dont Jérusalem-Est» et affirme que les colonies «n'ont pas de valeur juridique».

Des représentants de 10 des 14 pays membres du Conseil de sécurité ayant voté pour le texte,

ainsi que l'ambassadeur des États-Unis qui s'est abstenu, ont été convoqués dimanche au ministère israélien des Affaires étrangères. Au moins deux déplacements ont par ailleurs été annulés ou reportés, dont celui prévu cette semaine en Israël du Premier ministre ukrainien.

Il y a également des informations selon lesquelles M. Netanyahu a annulé une réunion avec la Première ministre britannique Theresa May au Forum économique mondial de Davos (Suisse), en janvier, mais cela n'a pas été confirmée de source officielle.

Le vote de la résolution, permis par l'abstention des États-Unis, a suscité de violentes réactions dans la classe politique israélienne. M. Netanyahu a accusé l'Administration américaine d'avoir fait un coup anti-israélien honteux aux Nations unies.

Pour la première fois depuis 1979, les États-Unis n'ont pas mis leur veto à une résolution du Conseil de sécurité sur la colonisation alors qu'ils soutenaient jusque-là Israël sur ce dossier extrêmement sensible.



## Deuils culturels

## Ils nous ont quittés en 2016

■ L'année 2016 aura été marquée par la disparition, à quelques jours d'intervalle, de deux monuments de la chanson algérienne, Amar Ezzahi et Mohamed Tahar Fergani, à laquelle s'ajoutera la perte de Malek Chebel, psychanalyste, anthropologue des religions et brillant essayiste.

Par Adéla S.

Réputé pour sa discrétion, Amar Ezzahi, Amar Aït Zaï de son vrai nom, tire sa révérence le 30 novembre à Alger à l'âge de 75 ans. Surnommé «Cheikh lahwa», il avait hissé le chaâbi à des sommets musicaux et spirituels en incarnant, pendant cinquante ans, l'esprit et la lettre d'un art populaire auquel il vouera toute son existence.

Une semaine plus tard, le 8 décembre, la légende du malouf, Mohamed Tahar Fergani, était ravi aux siens à l'âge de 88 ans. Mémoire vivante du genre, il avait œuvré 70 ans durant à perpétuer le malouf constantinois, charmant avec sa voix exceptionnelle et son coup d'archet inégalable le public algérien.

Malek Chebel, disparu à Paris le 12 novembre à l'âge de 63 ans était connu pour sa réflexion sur l'islam. Il a enseigné dans de nombreuses universités à travers le monde et écrit une quarantaine d'ouvrages dont «Dictionnaire des symboles musulmans», «Les cent noms de l'amour», «Sagesse d'islam», «Dictionnaire encyclopédique du Coran», ou encore «L'islam et la raison, le combat des idées».

La scène musicale sera endeuillée en 2016 par la perte de deux noms de la musique andalouse, Brahim Benladjreb, chef d'orchestre, disparu le 30 août à Tipaza à 69 ans et le violoniste M'hamed Benchaouch,



décédé le 5 septembre à Alger à 86 ans. Le même jour s'éteignait à Batna le chanteur chaoui Ahmed Sahraoui, connu sous le pseudonyme de M'hend Oubelaïd, à l'âge de 83 ans.

A son tour, la chanson kabyle est frappée par le deuil le 27 février avec la mort, à 77 ans, de Mohand Rachid, Si Mohand Rachid de son vrai nom, et le 3 novembre de Lounes Kheloui, disparu à 66 ans. La Faucheuse n'a pas non plus épargné le monde littéraire qui apprend, le 3 janvier le décès, à l'âge de 90 ans, de l'intellectuel et journaliste Tahar Benaïcha, rejoint le 21 du mois par Yahia Bekhti, figure majeure de la poésie populaire des Ouled Naïl.

Le 4 avril, disparaissait à Tizi Ouzou l'écrivain Chabane Ouahioune Ouzou à 94 ans, suivi le 14 mai, à Sétif, de Omar Mokhtar Chaalal, écrivain, poète et homme de théâtre, décédé à l'âge de 70 ans.

Le 14 juin, survient la disparition à Alger de l'écrivain Hachemi Lerabi, 87 ans, suivi le 7 juillet du décès à 78 ans du romancier et poète Abderrahmane Zakad et celui de l'écrivain et psychanalyste Nabil Farès qui décède le 30 août à Paris à l'âge de 76 ans.

L'universitaire, critique littéraire et poète Hamid Nacer Khodja tire sa révérence le 17 septembre à Djelfa à l'âge de 63 ans, rejoint par l'écrivain et journaliste

Abderrahim Merzoug, parti le 2 juillet à l'âge de 64 ans.

Le cinéma et la télévision perdront, le 27 juin le cinéaste Mohamed Slim Riad, mort à Narbonne (France), à l'âge de 83 ans, et Nouredine Tifoura, disparu le 22 septembre à 70 ans.

Hamid Remas, comédien et metteur en scène rejoint sa dernière demeure le 25 novembre à Cherchell, à l'âge de 67 ans, à quelques semaines de la disparition du comédien Hadj Mekki Bensaïd, membre fondateur du Festival du théâtre amateur (FNTA), mort à l'âge de 82 ans.

Le 3 avril l'association «Lumières» déplorait la perte de son vice-président, l'acteur Benyoucef Hattab, qui décédera

à 86 ans, alors que le petit écran se voit privé à jamais de l'humour décalé du comédien Ahmed Benbouzid, dit «Cheikh Attallah», disparu tragiquement à l'âge de 46 ans le 2 novembre.

Dans le monde des arts plastiques, le célèbre plasticien Nouredine Bouameur sera ravi aux siens le 5 juin à Annaba. Il sera rejoint par le calligraphe Abdallah Hamdi, survenu le 27 octobre à El Oued à l'âge de 64 ans et qui viendra clore la longue liste d'artistes disparus en 2016.

A. S.

## Mostaganem

## Journées de formation à l'école de l'association du théâtre «El Moudja»

Des journées de formation, les premières, ont été entamées lundi à Mostaganem à l'école de l'association du théâtre «El Moudja» avec la participation de 48 amateurs du 4<sup>e</sup> art de 14 wilayas. Les organisateurs ont prévu six jours de formation au niveau de cette école située dans la localité de Salamandre au chef-lieu de wilaya, sous forme de quatre ateliers d'inter-

prétation théâtrale, de mise en scène, de scénographie et d'écriture dramatique. Les stagiaires bénéficieront de cours pratiques et théoriques encadrés par des enseignants, des metteurs en scène et des comédiens et visant à faire valoir les principes de la formation théâtrale pour atteindre le professionnalisme, selon la présidente de l'association intitiatrice «El Moudja»,

Boudjemaa Khaoula. Elle a ajouté que cette première phase de formation sera suivie par deux sessions similaires en mars et juin prochains et seront couronnées par une production théâtrale intitulée «Animaux de Nekmaria» de l'écrivain Habib Tankour dans le cadre du 50<sup>e</sup> anniversaire du Festival national du théâtre amateur de Mostaganem. Cette association

ambitionne, au titre de son programme, à instaurer cette tradition annuellement au niveau de l'école «El Moudja» avec la programmation de sessions de formation d'un nombre important de stagiaires et amateurs de théâtre de différentes wilayas du pays pour la promotion de la formation théâtrale et la production de nouvelles pièces théâtrales.

Racim C.

## Médéa

## Le Beylik du Titteri raconté en images

Le Beylik du Titteri, l'un des trois beylik de la régence d'Alger constitués par les ottomans vers le 16<sup>e</sup> siècle et disparu à la conquête française, est au centre d'une exposition qui se tient au musée régional des Arts et des Traditions populaires de Médéa.

Initiée dans le cadre de la manifestation «Patrimoine de Médéa», l'exposition, mise sur pied par l'association «Lambdiya», raconte, à travers une série de photographies et d'illustrations, un pan de l'histoire du Beylik du Titteri dont l'ancienne capitale, Médéa, garde encore les traces de l'influence de la culture ottomane, notamment dans

les domaines de l'urbanisme et de l'architecture, mais également dans certaines traditions vestimentaires et culinaires, encore en vogue jusqu'à ce jour. En sus des principaux monuments hérités de cette période, tels que la maison de l'Emir Abdelkader, transformée en musée, la mosquée hanafite, le minaret de la mosquée Lamhar, la petite casbah de Sidi-Sahraoui, l'exposition qui se tient jusqu'au 29 décembre, s'intéresse aux aspects de décorations internes des demeures et résidences bâties sur le modèle ottoman, pour bien mettre en exergue le brassage qui s'est opéré entre la culture locale et celle importée de la rive nord de la

Méditerranée. La manifestation «Patrimoine de Médéa», ouverte au public depuis dimanche, offre l'opportunité au visiteur de découvrir des facettes cachées de cette période, qui s'étale sur plus de trois siècles, à la faveur de conférences-débats qui seront animées par des chercheurs et des universitaires. Les visiteurs auront également la possibilité d'assister à des projections vidéo consacrées à l'architecture dans la région du Titteri, outre des ateliers de poterie et de calligraphie arabe qui seront organisés tout le long de la manifestation au profit des enfants.

Kamel L.

## AGENDA CULTUREL

Galerie d'art Aïcha-Haddad (84, rue Didouche-Mourad)

Jusqu'au 30 décembre : Exposition de l'artiste peintre Mohamed el Kamel Zoughailech.

Galerie Seen Art (156 Lotissement El-Bina, Dély Ibrahim, Alger)

Jusqu'au 7 janvier 2017 : Exposition «Alger, je te vois» de l'artiste Rachid Djemai.

Galerie des Ateliers Bouffée d'art (résidence Sahraoui, Ben Aknoun, Alger)

Jusqu'au 7 janvier 2017 : Exposition collective d'arts plastiques par les artistes Valentina Ghanem, Djazia Cherrih, Naïma Doudji, Djahida Houadef, Guita, Adane, Chegrane, Bourdine, Zerarti, Hioun, Belbahar, Zoulied, Dahel, Youcef Hafid et Djeflal.

Galerie d'art Dar El-Kenz (Lot Bouchaoui 2, Numéro 325, Chéraga, Alger)

Jusqu'au 5 janvier 2017 : Exposition «Symphonie picturale» de l'artiste Souhila Bel Bahar.

Institut français d'Algérie 19 janvier :

Joyce Jonathan, la dernière sensation de la musique française, sera en représentation en Algérie

## Coup-franc direct

### La loi contournée !

Par Mahfoud M.

La FAF, pour mettre un terme à l'anarchie du marché des transferts, avait mis en place une nouvelle loi sur le recrutement, en interdisant celui des joueurs étrangers, pour mettre fin au flux des Africains qui se rendent chez nous pour soi-disant monnayer leur talent et tenter ensuite de partir en Europe. Aussi, l'instance nationale du football avait voulu réglementer le transfert des joueurs binationaux qui se rendaient en force en Algérie, où ils trouvent un championnat à leur portée tout en étant mieux payés qu'en France par exemple. Pour les Africains, nombre d'entre eux n'ont aucune qualité technique qui leur permette de donner ce plus qu'on attend d'eux, alors que les émigrés jouent par la plupart dans des divisions inférieures et se retrouvent dans l'élite en Algérie. Malgré cela, nos clubs, soi-disant professionnels, contournent la loi en faisant une entourloupette qui consiste à prêter entre eux les joueurs africains dont le contrat est toujours en vigueur. Est-il normal qu'un joueur signe pour une période de 18 mois alors que son contrat est de deux ans seulement, en précisant qu'il avait déjà joué une année avec son précédent club ? La LFP ne se rend-elle pas compte de cette situation ou fait-elle semblant de ne pas comprendre et laisse donc faire ? En tout cas, cela montre que nos clubs n'ont aucun respect pour la réglementation.

M. M.

### Cyclisme/Championnats d'Afrique sur route L'Algérie présente du 14 au 19 février à Louxor

LA SÉLECTION algérienne de cyclisme participera aux prochains championnats d'Afrique sur route, prévus du 14 au 19 février 2017 à Louxor en Egypte, a-t-on appris lundi de la Fédération algérienne de cyclisme (FAC). Trois spécialités seront au programme de cette édition, à savoir deux épreuves de course contre la montre par équipes et individuel élite (hommes et dames), juniors (filles et garçons) et U-23, ainsi

qu'une épreuve de course en ligne élite (hommes et dames), juniors (filles et garçons) et U-23. La liste des coureurs qui défendront les couleurs de l'Algérie sera arrêtée lors de la prochaine réunion du bureau fédéral de la FAC, ajoute la même source. La dernière édition en 2015 de cette compétition avait été organisée à Casablanca (Maroc) avec la participation de 31 nations dont l'Algérie.

Rugby

### Un championnat national en septembre 2017

UN CHAMPIONNAT national de rugby débutera en septembre 2017, a-t-on appris du président de la Fédération algérienne de rugby (FAR), Sofiane Benhacen. Le président de la FAR a indiqué à l'APS qu'il existe actuellement 20 équipes de rugby en Algérie, qui seront réparties en deux poules, Centre-Est et Centre-Ouest, dans le cadre du championnat qui prendra forme en septembre 2017. Sofiane Benhacen a ajouté qu'une autre équipe de rugby vient d'être créée dans la wilaya d'Oran. Il s'agit de l'équipe de Misserghine, qui vient s'ajouter à celles d'Arzew et d'Oran (stade Oranais), qui existent déjà depuis quelques années. Les membres de la FAR ont rendu visite à ce nouveau club, en marge du récent tournoi «Tri-Nations» organisé à Oran, et ont assuré aux joueurs et dirigeants de leur soutien, a-t-il ajouté. Dans le cadre de la formation des jeunes, un tournoi national à sept est prévu prochainement à Oran, a-t-il annoncé soulignant que «c'est le 3<sup>e</sup> du genre, après ceux organisés au Centre et à l'Est. Cela fait un tournoi national tous les deux mois. Ces tournois

sont très importants, dans la mesure où ils constituent des formations et des compétitions avant l'entame du championnat». Sur le plan international, l'équipe nationale tentera de décrocher sa qualification à la Coupe du monde 2018 au Japon, a encore indiqué Sofiane Benhacen. «Pour y arriver, l'EN a encore plusieurs étapes à franchir, la plus importante est de se hisser au niveau A, sachant qu'elle a été placée au niveau C au championnat d'Afrique», a souligné le manager général de l'EN, Azzouz Aïb, indiquant qu'en championnat d'Afrique, prévu en mars 2017 au Nigeria, l'Algérie devra affronter le Cameroun et le Nigeria. Le vainqueur du niveau «C» pourra accéder au niveau «B». La coupe d'Afrique, qui se déroulera en juillet 2017 à Casablanca (Maroc), pourrait permettre ensuite à l'EN de se hisser au niveau «A», qui ouvre la voie à une participation en Coupe du monde, a-t-il encore expliqué. Les Jeux africains de la jeunesse de 2018 à Alger sont l'autre échéance pour l'équipe nationale de rugby. Pour la première fois, le rugby fera partie des disciplines de ces jeux.

### 8<sup>es</sup> de finale Coupe d'Algérie

## PAC-NAHD en vedette

Les huitièmes de finale de la Coupe d'Algérie de football se poursuivent aujourd'hui avec deux matchs au sommet qui mettront aux prises le leader de la Ligue II, le Paradou AC, au Nasr d'Hussein-Dey et le CA Bordj Bou-Arréridj à l'USM El Harrach.

Par Mahfoud M.

Le match phare de ce tour sera, sans nul doute, celui qu'abritera le stade Berrabah de Dar Beida entre le PAC et le NAHD. Ainsi, les gars du Paradou qui sont sur une belle lancée en championnat feront tout leur possible pour arracher le billet de la qualification pour le prochain tour en venant à bout du Nasria. Toutefois, leur mission sera délicate face au malheureux finaliste de la saison dernière, le NAHD qui fera tout pour continuer son aventure en Coupe, et pourquoi pas refaire le coup de l'année dernière. Les Sang et Or sont disposés à se donner à fond et faire prolonger le plaisir après les bonnes performances réalisées jusque-là, avec cinq victoires consécutives. Les hommes d'Alain Michel savent, néanmoins, que cela ne sera pas facile vu qu'ils auront en face une équipe bien solide. Le deuxième choc aura pour théâtre le stade du 20-Août 55 de Bordj, où le Chabab Ahly local fera tout pour éliminer l'USM El Harrach, dans une empoignade qui promet. Les gars des Bibans qui reviennent en force avec l'arrivée du coach Bira, souhaitent prendre le ticket de qualification pour le



Les Sang et Or réussiront-ils la performance de la saison passée ?

prochain tour et feront tout pour arriver à cet objectif. Toutefois, ils devront faire très attention à cette équipe algéroise qui se déplacera avec une grande détermination pour créer la surprise. Les gars d'Essafra qui soufflent le chaud et le froid en championnat savent, toutefois, qu'ils n'ont plus que la Coupe pour sauver la saison et feront donc tout pour l'emporter. Le CR Belouizdad qui reste sur une défaite en championnat face à la

JSK souhaite se ressaisir en Coupe en venant à bout du MC Saïda, mais cela ne sera pas facile, d'autant plus qu'il s'agit d'une équipe qui est coriace à domicile. Enfin, l'ASO Chlef, même si tout n'est pas rose pour elle en Ligue II, devrait avoir les faveurs du pronostic face à l'US Tébessa qui avait créé la sensation la saison passée en atteignant les quarts de finale de cette compétition.

M. M.

#### Programme des rencontres :

Mercredi 28 décembre 2017 :

CA Bordj Bou-Arréridj-USM El Harrach (16h30)

MC Saïda-CR Belouizdad (14h30)

Paradou AC-NA Hussein Dey (14h30)

ASO Chlef-US Tébessa (14h30)

Leicester

### Ranieri tacle Mahrez

L'entraîneur de Leicester, Claudio Ranieri, a voulu «stimuler» son attaquant algérien Ryadh Mahrez en le laissant sur le banc lors de la défaite du champion en titre contre Everton (2-0), lundi lors de la 18<sup>e</sup> journée de la Premier League. «Il n'est pas en grande forme en ce moment et je veux le stimuler», a expliqué le technicien italien après la défaite lors du Boxing

Day. «Je ne le vois pas faire de bonnes choses à l'entraînement et il doit donner plus pour l'équipe. Je veux plus», a continué Ranieri, alors que son équipe occupe la 16<sup>e</sup> place, avec seulement trois points d'avance sur le premier relégable Sunderland. Lundi, l'entraîneur, qui devait déjà se passer de Jamie Vardy, suspendu, n'avait pas inclus Mahrez, élu joueur de l'année la

saison passée, dans son onze de départ.

Sanctions de la LFP

### La JSMB jouera 4 matchs à huis clos

LA JSM BÉJAIA (Ligue 2 algérienne de football) a écopé de quatre matchs à huis clos, dont deux avec sursis pour «agression envers l'arbitre directeur par un stadien en fin de partie», lors de la réception du Paradou AC (défaite 2-1, ndr) dans le cadre de la 14<sup>e</sup> journée du championnat, a annoncé lundi la Ligue de football professionnel (LFP) sur son site officiel. Outre cette sanction, le club de «Yemma Gouraya» devra s'acquitter d'une amende de 200 000 DA, précise la même source. La commission de discipline a également infligé à l'USM El-Harrach (Ligue 1) un match à huis clos et 200 000 DA d'amende pour «jets des projectiles (bouteilles) – récidive → lors de son match contre l'Olympique Médéa (0-0) qui s'est joué vendredi dernier au stade du 1<sup>er</sup>-Novembre de Mohammadia pour le compte de la 15<sup>e</sup> journée de la compétition.

Anderlecht

### Hanni souhaite développer ses qualités

L'attaquant international algérien d'Anderlecht (Div.1 belge de football), Sofiane Hanni, non satisfait de ses performances a affirmé lundi qu'il souhaitait devenir «plus décisif» avec son club. «Ce n'est pas mauvais, c'est n'est pas que je ne suis pas satisfait, mais je dois devenir plus décisif. Je dois améliorer mes statistiques. Plus de buts ou plus de passes décisives ? Les deux ! Comme tous les footballeurs, j'ai des qualités et des défauts, mais je dois corriger ces défauts», a indiqué Hanni au site spécialisé belge walfoot. Hanni (26 ans) avait rejoint Anderlecht l'été dernier en provenance de l'autre formation belge du FC Malines pour un

contrat de quatre ans. Le joueur algérien a inscrit 8 buts, toutes compétitions confondues, depuis le début de la saison. «Je joue souvent à gauche, alors que je préfère jouer axial. Mais c'est le coach qui me demande ça, et c'est mieux pour l'équipe. Il faut faire des sacrifices», souligne Hanni. Enfin, le natif d'Ivry-sur-Seine (France) a affirmé que son plus beau moment en 2016 était «les prix individuels que j'ai pu gagner, et bien sûr ma signature avec Anderlecht». Hanni fait partie d'une présélection de 32 joueurs retenus par le coach national, le Belge Georges Leekens, en vue de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2017 au Gabon (14 janvier-5 février).

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Sûreté de Béjaïa

## 460 deux-roues contrôlés

UNE VASTE opération de contrôles des deux-roues a été menée dernièrement. Il s'agissait de réduire le nombre d'accidents de la route dont l'une des causes principales est due à ces engins motorisés, selon la cellule de communication de la sûreté de la wilaya de Béjaïa. Quelque 463 motocyclettes ont été contrôlées et 197 contraventions ont été dressées pour manœuvres dangereuses et absence de casques de sécurité. En contrôlant les motos les services de sécurité publique, ont recensé aussi 42 délits de circulation. Dans le même cadre, 59 motocyclettes ont été mises en fourrière, ajoute-t-on. **H.C. Trafic de drogue à Akbou** Un réseau de trois dealers d'émanant est La police judiciaire de la sûreté de daïra d'Akbou a démantelé

ces derniers jours un réseau de trafiquants de drogue (kif traité et psychotropes) composé de trois individus âgés entre 26 et 29 ans et natifs d'Akbou, indique la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Il s'agit de CH.A, CH.S et B.M. Ces trois individus ont été arrêtés en possession d'une arme de poing, des barrettes et des morceaux de kif traité estimés à 214 g et 97 comprimés de psychotropes, alors qu'ils étaient à bord d'un véhicule qui a été contrôlé par les policiers. «Les trois dealers ont été présentés devant le parquet d'Akbou et l'affaire a été confiée au juge instructeur qui les a écroués pour crime consistant en «un port d'arme à feu sans permis, et des délits de trafic de drogue (kif et psychotropes, etc.)», ajoute-t-on.

H.C.

Crash en Russie

## La principale boîte noire de l'avion retrouvée en mer Noire

LA PRINCIPALE boîte noire de l'avion militaire russe qui s'est abîmé dimanche en mer Noire avec 92 personnes à bord alors qu'il était en route pour la Syrie, a été retrouvée, a annoncé mardi l'armée russe. «Le principal enregistreur de vol a été retrouvé à une distance de 1 600 mètres de la côte, à une profondeur de 17 mètres» à 02h42 GMT, a indiqué le ministère russe de la Défense, cité par les agences de presse russes. Dans les prochaines heures, cette boîte noire doit être transportée à Moscou pour être déchiffrée, selon la même source. Le Tupolev Tu-154 avec 92 personnes à bord, parmi lesquelles 64 membres des chœurs de l'Armée rouge et une figure humanitaire reconnue, s'était écrasé dimanche après son décollage de l'aéro-

port de Sochi, sur les côtes de la mer Noire. Il se rendait à la base aérienne de Hmeimim, près de Lattaquié en Syrie. «A ce jour, 12 corps et 156 fragments de corps ont été retrouvés», a précisé le ministère, cité par l'agence publique Ria-Novosti. Les autorités cherchent toujours à déterminer l'origine de la catastrophe, mais semblent déjà écarter la thèse de l'attentat. Selon les services de sécurité russes (FSB), les pistes privilégiées sont l'infiltration d'un corps étranger dans le moteur, un carburant de mauvaise qualité entraînant une perte d'énergie, une erreur de pilotage ou une défaillance technique de l'avion. La récupération des boîtes noires devrait permettre d'en savoir plus sur les causes de l'accident.

R. I.

## la bonne résolution des algériens pour 2017



Djalou@hotmail.com

Tizi Ouzou

## Deux morts et trois blessés dans deux accidents de la route

■ Deux accidents de la route ont été recensés, avant-hier par les unités de la Protection civile de la wilaya de Tizi Ouzou, a indiqué hier, dans un communiqué la cellule de communication du même corps constitué. Le bilan de ces accidents est de deux décès et trois blessés.

Par Hamid M.

Le premier accident, selon la même source, s'est produit vers 17h50 sur la route menant du lieudit Ichalathen au village Ladjmadh dans la commune de Timizart (25 km à nord-est de Tizi Ouzou) quand un chauffeur d'un tracteur a perdu le contrôle de son véhicule après avoir dérapé. La victime, un homme de 25 ans, retiré

sous le tracteur est décédé sur le coup et sa dépouille mortelle a été déposée à la morgue de l'hôpital d'Azazga. S'agissant du second drame routier signalé dans la soirée de lundi peu après 23 heures sur la RN12 à hauteur de la pépinière de Chaib dans la commune de Mekla (25 km à l'est de Tizi Ouzou) suite au renversement d'un véhicule de marque Peugeot Partner faisant

un mort, un homme répondant aux initiales O.M. (25 à 30 ans). Il a été déclaré décédé après son admission à l'hôpital d'Azazga. Au cours du même accident, les éléments de la Protection intervenus relevant de l'unité d'Azazga ont également évacué trois blessés âgés de 28,30 et 37 ans vers la même structure hospitalière.

H. M.

Prix du président de la République du journaliste professionnel

## Le jury installé par Hamid Grine

Le ministre de la Communication, Hamid Grine, a procédé mardi à Alger à l'installation du jury du Prix du président de la République du journaliste professionnel dans sa troisième édition pour l'année 2017. Le thème retenu pour cette nouvelle édition est «La préservation de l'environnement, clé du bien-être public et du bonheur social». Le jury de ce Prix est présidé par Mouloud Achour, écrivain-journaliste à «El Moudjahid» ayant occupé plusieurs postes de responsabilité dont celui de secrétaire général du ministère de la Communication dans les années 1990. Le jury est composé de 10 autres membres représentant quatre ministères, des

médias publics et privés et des universitaires. Il s'agit de Ahmed Benzlikha, représentant du ministère de la Communication et journaliste écrivain, Hamidou Benomari, (ancien journaliste, représentant du ministère des Finances), Moussa Boudehane (représentant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et ancien journaliste), Djahida Mihoubi (représentante du ministère de la Culture et ancienne journaliste). Il s'agit aussi de Mohamed Zebda (représentant de la Radio nationale), Achour Cheurfi (représentant de la presse du secteur public), Hassene Bachir Cherif (représentant de la presse du secteur privé), Djamel Bouaidjimi

(universitaire), Ahmed Hamdi (doyen de la faculté des sciences de l'information et de la communication) et Naciria Ait Salhat (représentante de la Télévision nationale). A cette occasion, le ministre a indiqué, dans une allocution, que le jury est composé de «journalistes professionnels et chevronnés qui, au-delà de leurs qualités intrinsèques, ont des valeurs d'éthique et de déontologie». «Nous estimons qu'il ne peut pas y avoir de grands articles et de grands journaux ou de grandes entreprises de presse sans éthique et déontologie», a ajouté M. Grine, relevant que le président de ce jury (Mouloud Achour) «n'est pas à présenter et demeure un homme d'éthique et

de déontologie». De son côté, M. Achour a remercié le ministre pour la «confiance» qu'il a placée en lui, se disant «honoré» par cette désignation. Bachir Cherif, membre du jury, a également salué l'instauration de ce Prix qui, a-t-il dit, «encourage et motive les jeunes journalistes pour plus d'effort et d'innovation». Le doyen de la faculté des sciences de l'information et de la communication, Ahmed Hamdi, s'est félicité, pour sa part, de la mise en place de ce Prix qui vient, a-t-il relevé, «en appui aux cycles de formation initiés par le ministère de la Communication depuis 2014». Le décret présidentiel portant création du Prix du président de la République du journaliste profes-

sionnel stipule que le Prix est décerné par un jury indépendant, composé de personnalités réputées dans le domaine de la presse écrite, électronique, de la radio et de la télévision, rappelle-t-on. Le jury est présidé par une personnalité nationale désignée par le ministre de la Communication. Le Prix avait été annoncé le 3 mai 2015 par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la presse. Les lauréats de ce Prix sont récompensés le 22 octobre de chaque année à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de la presse. **RN/APS**